

## Krios, l'informatique en liberté

### 1. Généralité

1.1 L'hébergement mutualisé confère au client un droit partagé d'hébergement et de diffusion sur Internet des contenus et applications qu'il a confectionnées ou fait confectionner.

1.2 Les modalités de l'hébergement (espace disque, technologie, ...) sont indiquées sur le site Internet de Krios. Krios se réserve le droit de les modifier en tout temps sans préavis sauf si cela porte préjudice à un hébergement en fonction.

1.3 L'accès aux fonctions PHP suivantes est désactivé par mesure de sécurité : `set_time_limit`, `passthru`, `exec`, `system`, `popen`, `shell_exec`, `proc_open`

1.4 L'accès aux bases de données MySQL et MS SQL n'est possible que depuis les serveurs Web.

1.5 Les frais de réservation et de renouvellement annuel des noms de domaine ne sont pas compris dans l'hébergement. Le client est seul responsable de renouveler ses noms de domaines sauf convention contraire écrite et signée par les deux parties.

1.6 En aucun cas, le client ne pourra se prévaloir de dommage ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelques natures que ce soit, le forfait annuel restant dû.

1.7 Les débits d'accès aux services d'hébergement mutualisés sont dépendants des conditions du réseau dans sa globalité.

### 2. Activités prohibées

2.1 Il est contraire à la ligne de conduite de Krios et donc interdit que l'utilisateur de l'hébergement ou l'hébergement lui-même effectue ou participe directement ou indirectement à l'une des activités suivantes, par le biais de Krios :

2.1.1 Envoi des courriers électroniques en masse à des personnes qui n'en ont pas fait la demande (Spam). Ainsi, tout envoi de courrier électronique non sollicité par leurs destinataires est strictement interdit. Une plainte avérée pour spamming de la part d'un utilisateur entraînera la résiliation du contrat d'hébergement. Une plainte avérée est constituée quand l'expéditeur du message ne peut fournir la preuve d'inscription volontaire du plaignant. Est également compris le spam réalisé par le biais d'un script mal configuré sur le site web du client.

2.1.2 Non-respect des droits d'auteurs ou toute activité qui viole la loi et menace l'intégrité d'un système informatisé ou viole les règles de conduite morale généralement acceptées sur Internet.

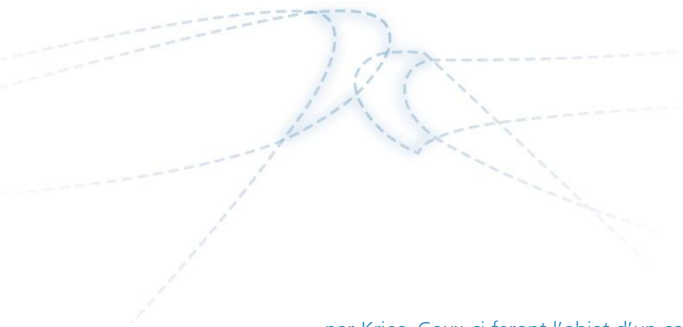
2.1.3 Pénétration ou tentative de pénétration de manière non autorisée dans un système informatique.

2.1.4 La mise à disposition de sous-hébergement tant payant que gratuit envers d'autres entités, physiques ou morales, ainsi que la mise à disposition contre rémunération d'autres services d'hébergement ne sont pas autorisées. Sont réservés les cas expressément annoncés et acceptés



HÉBERGEMENT  
DÉVELOPPEMENT  
MATÉRIEL INFORMATIQUE

Av. Pratifori 3 – CP 847  
CH – 1951 Sion  
+41 (0)27 323 38 38  
www.krios.ch



par Krios. Ceux-ci feront l'objet d'un contrat spécifique écrit et signé par les deux parties.

2.2 Krios se réserve le droit de refuser et/ou résilier l'hébergement servant à la publication ou l'échange de matériel estimé contraire à la moralité, à la loi suisse en vigueur ou à la ligne de conduite de Krios, cela sans justification. Il est notamment exclu de publier, stocker ou échanger les contenus suivants : pornographie, érotisme (sous toutes ses formes), pédophilie, programmes piratés, informations racistes, musique MP3 (et dérivé soumis à des droits d'auteurs), jeu de hasard (casino en ligne), système Peer to Peer. Les abus seront dénoncés et poursuivis.

2.3 En cas d'activité contraire au présent descriptif de service, Krios pourra effacer les données incriminées sans préavis.

### 3. Sécurité et sauvegardes des données

3.1 Le niveau de service fourni pour l'hébergement des données chez Krios correspond minimum au niveau BASIC pour l'ensemble des services Cloud et ITaaS (cf conditions générales).

3.2 Krios effectue régulièrement des sauvegardes des serveurs Web et des bases de données. Ceci uniquement dans le but de garantir le fonctionnement des serveurs (Web, Mail, ...). Krios ne garantit pas que les données du client pouvant être restaurées soit en état de fonctionner (état cohérent).

3.3 Dans tous les cas le client est seul responsable de maintenir une sauvegarde à jour des données de son hébergement mutualisé. En cas de modification, le client doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses données dans un état fonctionnel.

3.4 Dans le cas où le client résilie son abonnement, il aura préalablement récupéré ses données afin de pouvoir les utiliser en dehors des services d'hébergement de Krios.

### 4. Obligations du client Paas et IaaS

Le client est le seul responsable de la création, de la mise à jour et de l'entretien des données et applications clients hébergées par Krios. Krios n'est pas tenu de fournir au client la moindre assistance ou prestation en ce qui concerne les données clients hébergées, excepté pour une restauration à un moment donné.

### 5. Choix de l'équipement

Krios est responsable de l'équipement qu'il a choisi pour fournir les prestations de service. Il n'utilisera cet équipement que conformément aux consignes d'utilisation du fabricant. Le client accepte l'environnement que Krios a mis à sa disposition dans le centre d'hébergement telle qu'il se présente au moment de la conclusion du contrat. Krios n'est aucunement obligé d'effectuer quelque changement que ce soit en ce qui concerne cet environnement.

### 6. Hébergement Web Haute Disponibilité

En complément du service Web mutualisé, Krios propose une prestation haute disponibilité (HD).

Ce service correspond au niveau SILVER (cf conditions générales). De plus, la sauvegarde (Web et base de données) est effectuée deux fois par jour.



HÉBERGEMENT  
DÉVELOPPEMENT  
MATÉRIEL INFORMATIQUE

Av. Pratifori 3 – CP 847  
CH – 1951 Sion  
+41 (0)27 323 38 38  
www.krios.ch